

Par e-mail: [verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Berne, 24 août 2023

## **Consultation : Modifications de l'ordonnance sur une réserve d'hiver**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet sujet à la présente consultation porte sur des modifications qui touchent, d'une part, à des aspects techniques requérant des précisions et, d'autre part, aux appels d'offres déjà prévus pour les centrales de réserves existantes ou futures. Ce dernier point concerne en particulier l'introduction d'une indemnisation pour les projets de réserves qui, pour des raisons politiques, ne seraient plus souhaités. Actuellement, les bases légales manquent, entraînant une certaine insécurité à moyen terme sur la réalisation de centrales de réserve. Afin de pallier le risque qu'aucun investisseur ne réponde aux appels d'offre à brève échéance indispensable à la réalisation rapide de réserves, une indemnisation pour les travaux et investissement engagés en vain offre une solution. Finalement, il est proposé de laisser aux mains de l'OFEN la compétence de procéder aux appels d'offre durant toute la durée de l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH).

### **Le Centre s'engage pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en électricité**

L'hiver clément que la Suisse a traversé cette année a permis de passer cette saison sans trop de complications. Cependant, le contexte international est tel, que la situation reste tendue pour l'hiver prochain au niveau de l'approvisionnement énergétique. C'est pourquoi, le Centre estime qu'il est indispensable d'œuvrer à renforcer la résilience de notre pays face à des situations extraordinaires à travers le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en électricité. A cet égard, la constitution rapide de réserves d'électricité est importante. C'est précisément l'urgence de la situation qui justifie le besoin d'offrir des garanties aux investisseurs afin que ceux-ci s'engagent à la réalisation de réserves malgré l'incertitude due à l'absence temporaire de bases légales. Ainsi, l'introduction d'une indemnisation est raisonnable. Le Centre comprend que le coût de son financement potentiel, évalué à 50 millions de francs, se répercute sur la rémunération pour l'utilisation du réseau de transport. Cependant, ayant la question du pouvoir d'achat au cœur de sa politique, le Centre tient à souligner qu'une éventuelle nouvelle augmentation de la facture d'électricité représenterait un fardeau additionnel pour la classe moyenne. Pour l'année prochaine, les coûts engendrés par les réserves s'élèveront à 1,20 centimes par kilowattheure, ce qui implique déjà une charge financière supplémentaire non négligeable pour les ménages et entreprises qui font face à de multiples augmentations de prix.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

**Allianza  
dal Center** )

**Alleanza  
del Centro** )

**Le  
Centre** )

**Die  
Mitte** )

## **Le Centre**

Sig. Gerhard Pfister  
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio  
Secrétaire générale Le Centre Suisse